

NUMÉRIQUE (PLAN)



Le plan numérique a été présenté le 7 mai par le président de la République.

C'est un des points de la loi de refondation qui trouvera son application dans la réforme du collège. Le plan numérique prévoit un milliard d'euros d'investissements pour l'État en 3 ans.

LES 4 POINTS DU PLAN NUMÉRIQUE *(source café pédagogique)*

1. «un effort exceptionnel de formation des personnels y compris des chefs d'établissement » et des corps d'inspection.

2. La production de ressources pédagogiques.

Le gouvernement prévoit d'offrir à la rentrée 2016 un jeu de manuels numériques portant sur les 3 niveaux du cycle 4 (5ème, 4ème, 3ème) dans 5 disciplines : français, maths, histoire-géo, langues vivantes et sciences. Une grande plateforme "assurera le partage des ressources avec les professeurs et les élèves". Elle contiendra "tous les contenus y compris ceux produits par les enseignants". Cet ensemble de ressources sera offert aux pays francophones.

3. L'apprentissage du code.

A la rentrée 2016 "tous les enfants seront éveillés au codage", a annoncé F Hollande. Il sera intégré dans les enseignements du collège, ce qui est le cas dans les nouveaux programmes annoncés.

4. Tous les collégiens auront des tablettes d'ici 3 ans.

Dès la rentrée 2016 cela concernera les 5èmes. Puis cela sera étendu aux 4èmes et 3èmes. L'achat de ces équipements relève des conseils généraux. F Hollande a annoncé que l'Etat prendrait en charge 50% de la dépense



LES OBJECTIFS

- **Les collégiens vont devoir acquérir les valeurs, les repères et l'esprit critique d'une nouvelle culture numérique.** Dans leurs activités au sein des réseaux sociaux et des espaces collaboratifs en ligne, ils comprennent les enjeux de sécurité numérique, de fiabilité des sources et de l'information, de civilité et de respect vis-à-vis d'autrui.
- **Les collégiens devront développer leurs connaissances et leurs compétences informatique (notamment sur le codage).**

■ **Les collégiens devront apprendre à utiliser les outils numériques mis à leur disposition :**

- Accéder à des contenus et à des services numériques innovants et utiles pour leurs apprentissages
- Recevoir des informations et des données du collège (revue de presse du CDI, orientation, événements, activités sportives, cahier de textes, livret scolaire, notes, etc.).
- Communiquer avec les autres élèves, les enseignants, et tous les membres de la communauté éducative (blog de correspondances, réseau social de la classe, du collège, etc.).